


## PARTICIPEZ À LA 2<sup>E</sup> FÊTE DU LAIT BIO

En 2021, Bio Nouvelle-Aquitaine a rejoint pour la 1<sup>ère</sup> fois la Fête du Lait Bio, événement national créé en 2005 par la FRAB Bretagne, pour mettre en avant les filières laitières bio et locales en France au travers de petits déjeuners bio. Pour 2022, la Fête du lait bio se tiendra le dimanche 12 juin. Nous sommes à la recherche d'une dizaine de fermes bio qui souhaitent organiser un petit déjeuner bio.

Si vous êtes intéressé, contacter votre GAB ou  
 Cécile GRAVIER • T 06 46 65 26 62  
[c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com](mailto:c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com)

## LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !

Le règlement européen évolue mais son architecture induit une longue période de réalisation des fiches de synthèse. En effet, si le texte-cadre a été promulgué il y a plus de 3 ans, les textes d'application continuent de paraître au compte-gouttes... Néanmoins, le travail de synthèse réglementaire, entrepris conjointement par les réseaux Bio Nouvelle-Aquitaine et Chambres d'agriculture néo-aquitaines, touche à sa fin. Avec la parution du guide de lecture fin 2021, nous pourrions actualiser les fiches et les diffuser auprès des agriculteurs bio et des porteurs de projet.


Vous trouverez sur notre site :

 Le calendrier de nos actions collectives au cours desquelles la réglementation est aussi évoquée  
[www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/)

 Les notes d'information précédentes sur la réglementation bio  
[www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/)

## LA RÉALITÉ D'HVE

Alors que la nouvelle PAC devrait être une opportunité à plusieurs milliards d'euros de réorienter les soutiens agricoles pour les aligner selon les objectifs de protection de l'environnement, du climat, de la biodiversité, de l'eau... le Gouvernement fait de HVE (Haute Valeur Environnementale) un critère d'éligibilité à l'éco-régime au même titre que l'AB ... Alors même que HVE est vivement critiquée par de nombreuses études sur ses bénéfices environnementaux. Paradoxal ! Bio Nouvelle-Aquitaine revendique que HVE n'est que greenwashing. L'Office Français de la Biodiversité, établissement public, estime d'ailleurs « que cette certification ne devrait pouvoir être prise en compte dans le cadre des politiques publiques environnementales, ou en tant qu'argument de commercialisation sans tromperie du consommateur qu'à la condition d'une révision profonde d'éligibilité ». C'est pourquoi Bio Nouvelle-Aquitaine soutient les initiatives qui alertent sur une communication trompeuse de HVE.

 [www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/](http://www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/)



## PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

Cette future PAC est encore loin des attentes des producteurs bio malgré la forte mobilisation du réseau FNAB, les FRAB et les GAB pour défendre le développement de la bio en 2021. Mais le compte n'y est toujours pas ! Il nous reste quelques maigres espoirs de voir une révision de ce PSN (Plan Stratégique National) par la commission Européenne. Au-delà du combat sur le relèvement du Crédit d'impôt (voir plus ci-contre), la FNAB continue son lobbying syndical avec les ONG partenaires sur la révision du PSN et la défense de l'éco-régime.

En Région, Bio Nouvelle-Aquitaine et son réseau des GAB ne ménagent pas leurs efforts pour la défense de la Bio. Avec nos partenaires du réseau des agricultures durables, nous avons fait de véritables propositions pour la déclinaison régionale du PSN. La Région Nouvelle-Aquitaine a donc pris un engagement politique fort sur l'Installation et la Transmission en agriculture avec la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec seulement 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial que nous appelions de nos vœux (aucune valorisation de la labellisation HVE ne sera possible). De plus, pour le volet reprise, elle a aussi décidé de supprimer le critère d'âge qui ne sera plus réservé exclusivement aux moins de 40 ans. Les Nouveaux Installés (NI) pourront donc avoir un soutien financier. C'est aussi une demande que nous avions portée.

Pour finir, nous travaillons actuellement avec les services de la Région sur la problématique des mesures forfaitaires qui seront ouvertes dans la future PAC afin de bien faire entendre la voix des bio.

### POUR ADHÉRER AU GAB17 :

- Paiement en ligne sur : <https://urlpetite.fr/adhesiongab172022>
- Formulaire au verso et régler votre cotisation :

#### OPTION DE RÈGLEMENT

- Je règle en une seule fois
- Je souhaite régler pour paiement trimestriel en joignant 4 chèques (ceux-ci seront encaissés à chaque début de trimestre sauf indications particulières).

Chèque à libeller à l'ordre du GAB 17 et à retourner à :  
GAB 17, 9 avenue Gustave Eiffel, 17400 Saint Jean d'Angely

### POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS EN FORMATIONS TECHNIQUES, COMMERCIALES OU AUTRES POUR 2022-23 VEUILLEZ PRÉCISER VOS ATTENTES ICI :

.....

.....

Les informations recueillies dans ce bulletin sont nécessaires à l'enregistrement de l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, seront utilisées à des fins statistiques et pour envoyer des informations au réseau Bio Nouvelle-Aquitaine. En remplissant ce bulletin vous donnez votre accord pour le traitement et l'utilisation de vos données dans ces conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations en nous contactant.

J'accepte de recevoir des messages par SMS (agenda, rappel d'inscription aux formations,...). Possibilité de se désinscrire à tout moment.

## PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025



L'Assemblée Nationale a adopté 2 amendements au Projet de Loi de Finances pour 2022 pour prolonger et augmenter le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique ce 12 novembre. Ils prorogent le crédit d'impôt jusqu'en 2025 et portent son montant de 3 500 à 4 500 €, par an et par bénéficiaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par un travail de terrain important, la FNAB a inspiré ces amendements et l'ensemble du réseau bio s'est mobilisé ces dernières semaines auprès des parlementaires pour défendre son relèvement à 5 000 €. En attente donc de la validation définitive par le Parlement !

« Avec la disparition de l'aide au maintien décidée par le Gouvernement pour la prochaine politique agricole commune, le crédit d'impôt est le dernier outil financier qui permet de reconnaître la valeur environnementale, sanitaire et sociale de la bio. Le Gouvernement nous envoie le premier voyant vert depuis des mois », se félicite Philippe Camburet, président de la Fnab.

## ACTUALISATION DES FICHES RÈGLEMENTATION

Depuis 2014, la FNAB met à disposition de son réseau et de ses partenaires des fiches pédagogiques rendant la réglementation bio accessible à toutes et tous.

 Tout sur : [www.produirebio.fr](http://www.produirebio.fr)

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen, ces fiches ont été révisées et adaptées aux nouvelles exigences. La FNAB propose une approche claire et pédagogique des textes au travers des fiches thématiques téléchargeables.

 Elles sont à retrouver [ICI](http://ICI)

## LABEL FNAB

La certification à la ferme en circuits courts bientôt possible dès 2022 !



Le 14 octobre 2020 la FNAB organisait une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sur le déploiement du label BFE (Bio Français Équitable). L'AGE avait alors validé sa généralisation à la condition que ce label devienne accessible aux producteurs en circuits courts. Ainsi, le label FNAB a 2 branches : une branche équitable (BFE) qui ne concerne que les filières longues (groupement de producteurs - transformateurs - distributeurs) et une branche « Label Fnab », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts qui sera doté d'un logo propre (en cours de dépôt à l'INPI). Sa déclinaison régionale sera possible comme par exemple « Label FNAB Nouvelle-Aquitaine ». Cette labellisation est, pour l'instant, composée de 2 briques : une brique sociale (juste rémunération du producteur par la méthode des prix de revient entre autres) et une brique biodiversité dès 2022. Les 1ères labellisations des fermes devraient intervenir à partir du 2nd semestre 2022. Par la suite, de nouvelles briques s'ajouteront (gestion de l'eau, fertilisation...).

Envie d'en savoir plus ? Rapprochez-vous de votre GAB pour être orientés au mieux.



## AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

La plateforme a été créée par la FNAB pour favoriser les échanges entre producteurs bio. Elle rassemble une large gamme d'annonces bio : fourrages, grains, services, matériels... Un système de filtres permet de cibler les recherches par catégories, de localiser les résultats sur une carte et d'entrer en relation directement avec l'annonceur. Agribiolien est gratuit et ouvert à tous, mais certaines fonctionnalités sont réservées aux adhérents du réseau FNAB.

 Créez votre compte sur : [www.agribiolien.fr](http://www.agribiolien.fr)

## DANS CE NUMÉRO

### ACTU BIO EN CHARENTE-MARITIME

- TOUJOURS PLUS DE CONVERSIONS EN CHARENTE-MARITIME !
- DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE !
- PRÉPARER LA TRANSMISSION DE SA FERME

### ACTU BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

- PARTICIPEZ À LA 2<sup>E</sup> FÊTE DU LAIT BIO
- LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !
- LA RÉALITÉ D'HVE
- PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

### ACTU BIO EN FRANCE

- PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025
- ACTUALISATION FICHES RÈGLEMENTATION
- LABEL FNAB
- AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

## FORMATIONS

Transformer mes graines oléagineuses en huile : les bases de l'huilerie

9 décembre

Contact : [e.bouillaud@bionouvelleaquitaine.com](mailto:e.bouillaud@bionouvelleaquitaine.com)

Commercialisation en vente directe sous forme de paniers

12, 19 et 26 janvier

Contact : [b.poullon17@bionouvelleaquitaine.com](mailto:b.poullon17@bionouvelleaquitaine.com)

Appliquer la réglementation sanitaire en matière de transformation fermière

20 et 21 janvier

Contact : [e.bouillaud@bionouvelleaquitaine.com](mailto:e.bouillaud@bionouvelleaquitaine.com)

Réussir ma conversion en grandes cultures biologiques

Février - mars

Contact : [k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com](mailto:k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com)

Concilier agriculture de conservation et agriculture biologique

16 février

Contact : [v.travers@bionouvelleaquitaine.com](mailto:v.travers@bionouvelleaquitaine.com)



## TOUJOURS PLUS DE CONVERSIONS EN CHARENTE-MARITIME !

A l'aube du Mois de la Bio 2021, nous comptabilisons 56 nouvelles conversions en Charente Maritime dont 41 accompagnées par le Gab 17 pour un total de 3032 nouveaux hectares passés en Agriculture Biologique. Une année record donc, qui nous fait également passer la barre des 500 conversions car nous sommes à 532 notifiés au 31/10/2021.

En d'autres termes, la bio représente 25000 ha en Charente Maritime en 2021 et 10 % des fermes.


Considérons les profils : 26 conversions concernent les grandes cultures, 11 l'élevage (bovin, caprin, ovin, abeilles et aquaculture), 7 le maraîchage et les légumes plein champ, 7 les PPAM, 3 l'arboriculture et 2 la viticulture.

## DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE !


Depuis septembre, Bio Nouvelle-Aquitaine propose de nouveaux services d'accompagnement en matière de transformation alimentaire à la ferme et de commercialisation en circuit court. Des journées techniques sont ainsi organisées sur une variété de sujets comme la construction et les immanquables du projet de transformation en grandes cultures bio, telle que celle qui s'est tenue le 18 novembre, ou encore sur l'usage des plateformes numériques de vente directe avec l'intervention d'experts qui se tiendra le 10 décembre en visioconférence. Pour se lancer à la suite de ces réunions d'informations, et parfaire ses pratiques, des groupes d'échanges ont en cours de structurations au sein du réseau comme ceux des paysans boulangers et paysans pastiers. Sur l'ensemble des filières, de nombreuses formations sont déjà programmées sur la valorisation des

Ces nouvelles conversions impactent également les bassins à enjeu qualité de l'eau avec + 295 ha sur Arnoult ; + 325,75 ha sur Saint-Hyppolite-Coulonges ; + 64,5 ha sur La Rochelle et enfin + 28,64 ha sur le captage en eau potable de Landrais.

En somme, un bon millésime pour cette année 2021 qui n'est encore pas terminée. La Charente Maritime rattrape plutôt rapidement ses voisins. Gageons que le Mois de la Bio 2021 permette de susciter de nouvelles vocations pour 2022.

 Karine TROUILLARD • T 06 75 83 17 22  
[k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com](mailto:k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com)

productions primaires et l'amélioration de la commercialisation. En grandes cultures, la pratique de la meunerie, l'huilerie et la boulangerie. En maraîchage, l'utilisation de l'autoclave, de la lactofermentation et la fabrication des liqueurs et vinaigres. Ou encore en plantes aromatiques et médicinales, la galénique ou les huiles essentielles. Et pour tous sur l'ensemble de sa ferme, trois formations majeures, sur la mise aux normes en matière d'hygiène sanitaire, l'évaluation des coûts complets de revient de son activité, la révision de sa stratégie commerciale et de communication par la défense de sa valeur auprès des clients. Enfin, l'ensemble de ces éléments peut être complété par des conseils personnalisés comme ceux que réalisent Edouard Bouillaud sur le cadrage du projet, la conception de l'atelier, les choix de vente et la déclaration des agréments réglementaires.

 Edouard BOUILLAUD • T 06 22 16 20 64  
[e.bouillaud@bionouvelleaquitaine.com](mailto:e.bouillaud@bionouvelleaquitaine.com)



## UN RÉSEAU EN ACTIONS POUR PORTER VOTRE VOIX

National



Région



BIO NOUVELLE-AQUITAINE  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Département



## DÉFENSE DES AIDES ET DE L'AGRICULTURE BIO

### DÉFENSE DES AIDES BIO

**DANS LA FUTURE PAC** : par son travail (campagnes *La Bio Pour Tous* puis *La Bio à Poil*) la FNAB a réussi à préserver une enveloppe « Conversion bio » renforcée et l'accès pour l'AB à l'éco-régime de façon automatique. Par contre, le montant et la différenciation avec d'autres labels (HVE) n'ont pas été pris en compte.

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine a relayé les campagnes et pétitions nationales. Nous nous sommes associés et avons contribué aux échanges pour la déclinaison régionale du PSN au sein du CRIT, Corab en particulier. On a défendu la modulation et la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial. En matière de reprise, suppression du critère d'âge.

**EN CHARENTE-MARITIME** : le GAB 17 a manifesté devant la préfecture de La Rochelle pour exiger la réouverture des arbitrages sur la bio. Le GAB 17 a aussi plaidé ses arguments auprès des députés du département.

### PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

**AU NATIONAL** : La FNAB a agi pour obtenir les amendements concernant le **crédit d'impôt** qui doit être renouvelé jusqu'en 2025 avec un plafond augmenté à 4 500 euros.

**EN CHARENTE-MARITIME** : le GAB 17 a envoyé une lettre aux députés du département pour réclamer la prolongation du crédit d'impôts en faveur de la bio.

### DÉFENSE DE LA BIO

**AU NATIONAL, EN RÉGION, EN CHARENTE-MARITIME** : face aux diverses attaques, la FNAB a défendu ardemment le modèle agricole et ses débouchés tout en faisant état des démarches et projets en cours.

**EN RÉGION, EN CHARENTE-MARITIME** : lors des élections régionales et départementales nous avons interpellé les candidats pour une prise en compte de la bio dans leur programme.

### EXONÉRATION TAXE FONCIÈRE

**EN CHARENTE-MARITIME** : action d'information sur les modalités d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## MOBILISATION POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE

### TRAVAIL DES FEMMES

**AU NATIONAL** : la FNAB se mobilise pour la promotion et l'amélioration du travail des femmes en AB.

### ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine a signé le Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine. Cette signature marque l'acte II de la feuille de route pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine.

### LOI EGALIM

**AU NATIONAL** : la FNAB, dans le cadre d'un collectif, a dénoncé un arrêté du Ministère autorisant la volaille industrielle à entrer dans les 50% d'alimentation durable de la restauration collective.

### LA FNAB ACTEUR DE L'AFFAIRE DU SIÈCLE

**AU NATIONAL** : la FNAB a appuyé l'Affaire du Siècle en versant au Tribunal des arguments démontrant l'inaction climatique de l'État, notamment sur les politiques publiques pour la conversion et le maintien des fermes en bio. En février 2021, la justice reconnaît la responsabilité de l'État et le préjudice écologique causé par son inaction.

### MOBILISATION POUR UNE BIO +

**AU NATIONAL** : la FNAB a créé et développé Bio Français Équitable (BFE), label paysan. Le principe de base : des produits bio et locaux cultivés par des agriculteurs rémunérés au juste prix. Aujourd'hui, le label FNAB a 2 branches : une branche équitable (BFE) pour les filières longues et une branche « Label FNAB », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts.

**EN RÉGION** : après l'accompagnement de la phase test, Bio Nouvelle-Aquitaine participe activement à la construction du label.

**EN CHARENTE-MARITIME** : les équipes de terrain forment les agriculteurs aux techniques bio + : agroforesterie, biodynamie, biodiversité...

## PRÉPARER LA TRANSMISSION DE SA FERME

Transmettre sa ferme n'est pas chose aisée. Cette période de la vie doit être préparée et envisagée avec le plus de sérénité possible. C'est pourquoi le GAB 17 a organisé une formation « les clés d'une transmission réussie ou comment se préparer humainement » les 4 et 5 octobre 2021, en partenariat avec Terre de Liens. Les objectifs étaient, entre autres, d'identifier les éléments clés permettant de cibler ses attentes concernant le successeur ou le repreneur, de connaître les outils permettant d'ouvrir des négociations avec le repreneur, mais aussi de mettre en avant les éléments clés permettant de mieux se connaître afin d'envisager un projet de vie après avoir transmis.

Claude Micheneau, qui a participé à cette formation témoigne : « Cette formation était très intéressante car elle a mis l'humain au cœur des problématiques, plutôt que les aspects comptables et administratifs. Le départ à la retraite n'arrive qu'une fois ; il est donc très important de le préparer et de l'anticiper au moins 5 ans avant, de prendre du recul et d'être bien accompagné. Le groupe a permis de faire sortir des émotions fortes et de les partager. Je recommande fortement cette formation qui permet de se poser les bonnes questions et de trouver des réponses. »

 Karine TROUILLARD • T 06 75 83 17 22  
[k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com](mailto:k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com)

## 10 RAISONS D'ADHÉRER

- Être représenté-e dans les instances départementales, régionales, nationales et européennes
- Rejoindre et soutenir le modèle bio et défendre ses valeurs
- Contribuer à l'agriculture de demain
- Échanger entre agriculteur-rices
- Être conseillé-e techniquement
- Être accompagné-e dans mon projet de développement d'installation ou de conversion
- Développer mes circuits de vente
- Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, guide bio local, etc.)
- Bénéficier de tarifs préférentiels pour des commandes groupées, des prestations techniques, des outils de com ...
- Rester informé-es (bulletins d'info, guides divers ...)

DES À PRÉSENT, PENSEZ AU RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION POUR 2022 ET AINSI SOUTENIR NOS ACTIONS DE DÉFENSE DES AGRICULTEURS BIO

## COMMENT EST UTILISÉE MA COTISATION ?

Sur chaque cotisation perçue, Agrobio Gironde reverse une partie :  
> à la FNAB, fédération nationale (45 €)  
> à Bio Nouvelle-Aquitaine, fédération régionale (entre 25 et 45 €)  
> à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine (5 €)

Le reste de la cotisation permet à la structure départementale de mener ses actions d'accompagnement et de défense de l'agriculture biologique.



## BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Si vous préférez, vous pouvez adhérer en ligne sur helloasso : <https://urlpetite.fr/adhesiongab172022>

NOM .....  
PRÉNOM .....  
ENTREPRISE .....  
ADRESSE .....  
CODE POSTAL ..... COMMUNE .....  
TÉLÉPHONE ..... MOBILE .....  
E-MAIL .....

Cette adhésion vous donne accès à tous les services du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine.

OFFERT POUR CHAQUE ADHÉSION :

Je souhaite paraître dans le Guide bio de la Charente-Maritime.

\* Merci de finir de compléter le coupon au verso

## SOUTENIR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS BIO

### RÉVISION DU RÈGLEMENT BIO

**AU NATIONAL** : grâce aux sièges qu'elle occupe au CNAB et à l'INAO, la FNAB se mobilise pour que le futur cahier des charges prenne en compte les pratiques bio.

### LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS

**AU NATIONAL** : la FNAB s'est mobilisée dans la lutte contre les contaminations (Guide) en particulier en défendant l'interdiction du Prosulfoarbe, herbicide très volatile.

### FILIÈRE LAIT

**AU NATIONAL** : la FNAB se mobilise en soutien à la filière laitière dans un contexte conjoncturel délicat.

### LUTTE CONTRE LES OGM

**AU NATIONAL** : la FNAB a lancé une pétition pour que l'État respecte la loi.

### CUIVRE

**AU NATIONAL** : la FNAB a défendu et obtenu une AMM dérogatoire de 120 jours pour lisser les usages du cuivre en 2021.

### UN NOUVEAU PACTE BIO

**EN RÉGION** : Bio Nouvelle-Aquitaine, la Région, l'État, la Chambre Régionale d'Agriculture et Interbio ont acté un nouveau Pacte bio 2021-2022.

### LUTTE CONTRE ÉPIDÉMIE DE GRIPPE AVIAIRE

**AU NATIONAL** : la FNAB, avec la Confédération Paysanne, attaque les arrêtés sur la claustration des volailles.

### BIO vs AUTRES LABELS AGRICOLES

**AU NATIONAL** : la FNAB a rendu public le rapport de l'OFB qui démontre que les bénéfices environnementaux de HVE sont très limités, ce que confirment plusieurs études.

#### AGRICULTEUR / AGRICULTRICE

Certifié.e en bio  En conversion C1  En conversion C2

En conventionnel

Type de production (ex. élevage bovin, grandes cultures, vignes, etc.) : .....

Commercialisation en vente directe ? Si oui, quels produits (ex. légumes, farine, raisins de table, etc.) ? .....

Surface : .....

Transformation ? (actuelle ou prévue) .....

AGRICULTEUR / AGRICULTRICE : 140 €

COTISANT SOLIDAIRE  PRIMO-ADHÉRENT  RETRAITÉ : 90 €

PORTEUR DE PROJET (pendant les 2 premières années) : 40 €

OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE transformateur, magasin bio, etc. : 90 €

ASSOCIATIONS/COLLECTIFS LOCAUX (NON INSCRITS À LA MSA) : 40 €

DON LIBRE : en plus de mon adhésion, je souhaite donner ..... €